



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 87 d) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : culture et développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 87 de l'ordre du jour (voir A/59/485, par. 2). À sa 39^e séance, le 14 décembre 2004, elle s'est prononcée sur l'alinéa d). Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.2/59/SR.39).

II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président

2. À sa 39^e séance, le 14 décembre, la Commission a décidé, sur la proposition du Président, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétaire général (A/59/202) transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'application de la résolution 57/249 du 20 décembre 2002, intitulée « Culture et développement » (voir par. 3).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

3. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en six parties, sous la cote A/59/485 et Add.1 à 5.



Document relatif à la culture et au développement

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général¹ transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'application de la résolution 57/249 du 20 décembre 2002, intitulée « Culture et développement ».

¹ A/59/202.